

Cote du document: EB 2012/107/R.17
Point de l'ordre du jour: 9 b)
Date: 20 novembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémoire du Président

Proposition de prêt supplémentaire à la République de Madagascar pour le

Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Norman Messer
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2738
courriel: n.messer@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent septième session
Rome, 12-13 décembre 2012

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur de la République de Madagascar pour le Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER), telle qu'elle figure au paragraphe 15.

Mémoire du Président

Proposition de prêt supplémentaire à la République de Madagascar pour le Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)

I. Contexte

1. Le Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER) a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2007 (EB 2007/92/R.24), pour un coût total de 30,30 millions d'USD. Les sources actuelles de financement sont les suivantes: i) le FIDA, avec un prêt d'environ 17,72 millions d'USD et un don d'environ 0,29 million d'USD; ii) le Gouvernement malgache, avec une contribution de 4,51 millions d'USD; iii) les bénéficiaires, avec une contribution de 2,21 millions d'USD; iv) le Fonds de l'OPEP pour le développement international, avec un prêt de 4,97 millions d'USD; et v) le Fonds d'équipement des Nations Unies, avec une contribution de 0,61 million d'USD.
2. Le présent mémoire a pour objet l'approbation d'un financement supplémentaire en faveur du programme, sous la forme d'un prêt de 7,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,2 millions d'USD), octroyé à des conditions particulièrement favorables. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.
3. Le programme contribue à la réalisation des objectifs du Programme national de développement rural (PNDR) du gouvernement, dont les trois grands piliers sont les suivants: i) développement des filières; ii) promotion des services; et iii) appui aux entreprises. Les programmes visent tous deux à favoriser les partenariats public-privé susceptibles de promouvoir les investissements de compagnies locales, nationales et internationales. De plus, PROSPERER s'inscrit dans le droit fil des priorités du Programme national d'appui au secteur privé (PNDSP), qui concerne les politiques et réformes de nature commerciale, le développement de l'agro-industrie, le tourisme, l'artisanat, et les petites et moyennes entreprises (PME) rurales. En outre, PROSPERER concourt aux efforts déployés par le gouvernement en faveur de la formation professionnelle, l'objectif étant d'élargir les perspectives d'emploi des jeunes et d'appuyer la mise en place d'un secteur professionnel agricole hautement productif et axé sur le marché. Le programme est en harmonie avec les principaux objectifs du programme d'options stratégiques pour le pays 2007-2012, en particulier avec le deuxième objectif qui concerne l'accroissement des revenus des ruraux pauvres grâce à la diversification des activités agricoles et à la promotion de l'entrepreneuriat rural.
4. PROSPERER, programme d'une durée de sept ans, est mis en œuvre dans cinq régions – Analamanga, Itasy, Upper Matsiatra, Vatovavy-Fitovinany et Sofia. Le financement supplémentaire proposé permettra d'appuyer la reproduction des

interventions dans quatre nouvelles régions. La reproduction à plus grande échelle mettra à profit les résultats obtenus à ce jour en termes de réduction de la pauvreté grâce à la transformation d'activités génératrices de revenus rudimentaires en PME rurales dynamiques ainsi qu'à la transformation de PME déjà viables en entreprises suffisamment solides pour que les ménages bénéficiaires ne retombent plus dans la pauvreté. Les quatre nouvelles régions – Boeny dans le Nord-Ouest, Analanjirofo et Atsinanana sur la côte Est, et Bongolava dans le Centre-Ouest – sont des extensions géographiques de "bassins" de filières à fort potentiel qui bénéficient déjà d'un appui. Il s'agit de zones limitrophes, respectivement, des régions de Sofia, Vatovavy-Fitovinany et Itasy. Dans les "anciennes" régions, il sera possible, grâce au financement supplémentaire proposé, de consolider les activités du programme en cours d'exécution.

5. Les composantes du programmes sont au nombre de cinq: i) identification et mobilisation des PME rurales; ii) services d'appui aux PME rurales et formation professionnelle; iii) finance rurale et gestion des risques; iv) infrastructures de marché et investissements structurants; et v) suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication. Aucun financement additionnel n'est envisagé pour la composante iii) au titre du présent prêt supplémentaire.
6. Au total, ce dernier permettra d'accroître de quelque 18 millions d'USD les revenus des entrepreneurs bénéficiaires; estimation calculée sur la base du revenu additionnel moyen que PROSPERER a permis de générer, après quatre années d'exécution, au profit de chaque entreprise. Par ailleurs, toujours sur la base des résultats obtenus pour la période 2009-2012, le financement supplémentaire permettra de créer au moins 5 500 nouveaux emplois et de transformer 7 900 emplois à temps partiel en emplois à plein temps.

II. Justification et raison d'être

7. Le principal objectif du programme est d'accroître les revenus des populations rurales pauvres en consolidant les PME rurales. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: i) créer et appuyer un réseau d'organisations professionnelles et faitières pour répondre aux besoins des entreprises rurales en matière de développement; ii) contribuer à la formulation d'une politique nationale et d'un cadre institutionnel à l'appui du développement des PME rurales; iii) améliorer la compétitivité des PME rurales de manière à renforcer la performance des groupes de microentreprises et des filières au sein des pôles économiques régionaux; iv) permettre aux entrepreneurs d'accéder à des marchés et services financiers et non financiers dans un contexte de gestion des risques approprié; et v) créer un environnement favorable à la modernisation des filières rurales.
8. L'axe stratégique de ce financement supplémentaire est de consolider et de reproduire à plus grande échelle les réalisations du programme à ce jour, de manière à garantir que les PME bénéficiaires ne retombent pas dans la pauvreté et, surtout dans les nouvelles régions, d'aider les PME présentant des possibilités d'expansion à suivre une trajectoire de croissance.
9. Ce financement supplémentaire permettra au programme de toucher 15 000 autres PME rurales, existantes ou potentielles, soit 78 000 bénéficiaires (sur une base de 5,2 individus par ménage en moyenne). Parmi ces PME, 11 000 bénéficieront pour la première fois d'un appui et 4 000 seront renforcées de manière à générer un niveau de revenu (fixé à environ 685 USD par an, soit trois fois plus que le seuil national de pauvreté de 228 USD) suffisant pour que l'on puisse estimer qu'elles sont assez solides pour ne pas retomber dans la pauvreté. Au total, cela portera le groupe cible à 36 000 PME rurales, existantes ou potentielles, soit 187 200 bénéficiaires.
10. Partenariats stratégiques et renforcement des capacités constitueront les piliers de la mise en œuvre. Il est de plus prévu de transférer progressivement les responsabilités aux partenaires moyennant une utilisation équilibrée, rationnelle et

efficace des ressources. Les activités seront externalisées et réassignées au niveau stratégique le plus approprié, sur la base d'une participation de partenaires clés tels que la Fédération des chambres de commerce et d'industrie, les chambres régionales du commerce, des guichets uniques multiservices, des institutions de microfinancement et des municipalités rurales pilotes. Par souci de simplification, seules les fonctions ci-après seront maintenues en termes de gestion du programme: i) coordination; ii) gestion financière; et iii) suivi-évaluation et gestion des savoirs (en particulier concernant l'impact économique et les autres effets). Au niveau régional et local, les équipes techniques seront intégrées au sein d'institutions hôtes et des directions régionales du Ministère de l'agriculture, qui est l'organisme d'exécution du programme.

11. Comme l'ont mis en évidence les missions de supervision et les audits sans réserve, PROSPERER a fait ses preuves en termes de gestion financière, et le risque fiduciaire lié au financement supplémentaire est jugé faible. Restent en vigueur les dispositions relatives à la gestion financière – flux de fonds, rapports financiers et audit – applicables au prêt et don original du FIDA.

III. Coût du programme

12. Le coût total révisé du programme s'élèvera à 47 millions d'USD. Le prêt du FIDA en vigueur, qui se monte à environ 17,7 millions d'USD, était, en septembre 2012, décaissé à hauteur de 64% (septembre 2012). Le financement supplémentaire proposé se composera d'un prêt du FIDA d'un montant en DTS équivalant approximativement à 11,2 millions d'USD, d'une nouvelle contribution du gouvernement de 3,7 millions d'USD et de contributions additionnelles des bénéficiaires à hauteur de 1,8 million d'USD. Ce financement supplémentaire sera réparti entre les différentes catégories de dépenses du programme comme suit: i) infrastructure (3%); ii) équipement, matériel et véhicules (6%); iii) formation et renforcement des capacités (55%); iv) prestataires de services, études et assistance technique (27%); v) fonds d'appui à la finance rurale et à l'innovation¹ (1%); et vi) dépenses de fonctionnement (9%).
13. L'octroi d'un financement supplémentaire ne modifiera en rien la durée du programme. Les dates d'achèvement et de clôture, fixées respectivement au 30 juin 2015 et au 31 décembre 2015, restent donc inchangées.

IV. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

14. Une fois que le Conseil d'administration aura approuvé ce financement supplémentaire, l'accord de financement sera modifié en conséquence. Ce financement supplémentaire ne comporte aucune modification de la description du programme, à l'exception de l'élargissement de sa couverture géographique.

V. Recommandation

15. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de Madagascar un prêt supplémentaire à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à sept millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (7 300 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

¹ Sous cette catégorie de dépenses, seules les activités d'innovation et de démonstration seront financées grâce au prêt supplémentaire.